



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/AC.246/L.2  
1er août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Réunion intergouvernementale d'experts  
sur la coopération Sud-Sud  
31 juillet-4 août 1995

Projet de rapport

Réunion intergouvernementale d'experts sur  
la coopération Sud-Sud

Rapporteur : Mme Soledad BERNUY (Pérou)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 11	3
II. QUESTIONS DE FOND . . . . .	12 - 28	4
Examen de l'état de la coopération Sud-Sud et des questions nouvelles (point 4 de l'ordre du jour) et développement de la coopération Sud-Sud : questions de fond et modalités pratiques (point 5 de l'ordre du jour)		
III. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT . . . . .		9
ANNEXES		
I. Participation . . . . .		10
II. Liste des documents . . . . .		12

## I. INTRODUCTION

### Ouverture de la réunion, élection du bureau et organisation des travaux

1. La Réunion intergouvernementale d'experts sur la coopération Sud-Sud, qui a été convoquée à New York du 31 juillet au 4 août 1995, en application de la résolution 49/96 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, et de la décision 9/2 du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), a tenu ... séances plénières officielles et ... séances officielles.

### Déclarations liminaires

2. M. Rafeeuddin Ahmed, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a ouvert la réunion au nom du Secrétaire général.

3. M. Sid Ali Ketrاندji, Directeur des relations économiques au Ministère algérien des affaires étrangères, a été élu par acclamation président de la Réunion intergouvernementale.

4. Les membres du bureau dont le nom suit ont également été élus par acclamation :

Vice-Présidents : M. J. S. Mukul (Inde)  
M. Antoine de Jong (Pays-Bas)

Rapporteur : Mme Soledad Bernuy (Pérou)

5. La réunion a adopté son ordre du jour et son programme de travail publiés sous la cote A/AC.246/L.1.

6. Le Président a déclaré que la réunion avait pour principal objectif d'étudier les moyens de développer la coopération Sud-Sud à l'échelle mondiale en vue de compléter la coopération Nord-Sud. Conformément à la résolution 49/96 de l'Assemblée générale, les résultats de la réunion fourniraient des informations de fond utiles pour l'établissement du rapport intitulé "État de la coopération Sud-Sud" que le Secrétaire général devait présenter lors de la cinquantième session de l'Assemblée compte tenu de la proposition de convocation d'une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

7. Le Président a défini les deux principales tâches incombant à la réunion : il lui fallait, en premier lieu, tirer les leçons de l'expérience acquise en matière de coopération Sud-Sud, en tenant compte de l'évolution dynamique de l'économie mondiale, et, en second lieu, formuler des recommandations concrètes et apporter ainsi une contribution de fond à la conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui était envisagée. Il a mentionné les rapports de fond établis par le Secrétariat en vue de faciliter les travaux de la réunion (A/AC.246/1 et A/AC.246/2), ainsi que les résultats de la troisième session de la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement et ceux de la neuvième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, dont la réunion devait tenir compte en application de la résolution 49/96.

/...

8. Le représentant du Secrétaire général et l'Administrateur associé du PNUD ont déclaré que la convocation de cette réunion par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/96 témoignait très clairement du regain d'intérêt que suscitait la coopération Sud-Sud, phénomène que confirmaient en outre la trentaine d'initiatives prises en la matière rien qu'en 1995. Par ailleurs, les pays développés étaient eux aussi de plus en plus favorables à la coopération Sud-Sud. La réunion devait avant tout donner naissance à des idées nouvelles qui permettraient de tirer pleinement parti du potentiel de la coopération Sud-Sud dans le contexte de la transformation radicale des relations économiques internationales, notamment de la mondialisation et de la libéralisation des échanges.

9. Si certains pays en développement avaient été en mesure de tirer parti de l'évolution de la situation mondiale, tel n'avait pas été le cas pour la plupart d'entre eux. Toutefois, ces expériences différentes avaient elles-mêmes stimulé l'intérêt porté à la coopération Sud-Sud. Dans le passé, la coopération Sud-Sud avait été la plus dynamique durant les périodes d'essor économique alors que la récession dans de nombreux pays en développement avait rendu cette coopération difficile. Toutefois, les perspectives de la coopération Sud-Sud s'étaient améliorées ces dernières années et les pays en développement devaient mettre à profit l'impulsion donnée par le renforcement de la coopération dans plusieurs domaines stratégiques.

10. La coopération entre pays en développement ne saurait se limiter uniquement aux questions économiques. Une coopération dans les domaines social, politique et technique était également nécessaire. Les récentes conférences mondiales qui ont été consacrées à des questions sociales, environnementales et autres ont expressément identifié la coopération Sud-Sud comme un important moyen de donner effet à leurs recommandations.

11. La réunion devrait contribuer sensiblement au renforcement de la coopération Sud-Sud si elle débouchait sur des recommandations concrètes et des stratégies novatrices. À l'échelon régional, il fallait tirer pleinement parti des échanges entre organismes régionaux. Au plan international, il était nécessaire que le système des Nations Unies, notamment les mécanismes d'appui au sein du PNUD/CTPD et de la CNUCED/CEPD, ainsi que les pays développés soutiennent les initiatives prises dans le cadre d'une coopération triangulaire.

## II. QUESTIONS DE FOND

### Examen de l'état de la coopération Sud-Sud et des questions nouvelles (point 4 de l'ordre du jour) et développement de la coopération Sud-Sud : questions de fond et modalités pratiques (point 5 de l'ordre du jour)

12. Lors de l'examen de ces questions, la Réunion intergouvernementale d'experts était saisie des documents suivants :

- a) "État de la coopération Sud-Sud et questions nouvelles" (A/AC.246/1);
- b) "Développement de la coopération Sud-Sud (questions et modalités : quelques suggestions)" (A/AC.246/2).

13. En outre, la réunion était saisie des documents de base suivants :

a) "Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux de sa neuvième session" (A/50/39);

b) "Rapport de la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement sur sa troisième session" (TD/B/42(1)/7, TD/B/CN.3/16).

#### Déclarations générales

14. Présentant les questions de fond dont était saisie la réunion, la Directrice de la Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux de la CNUCED a déclaré que la Réunion intergouvernementale d'experts était le fruit de l'excellente coopération instaurée entre la Division de la CEPD et des programmes spéciaux de la CNUCED, d'une part, et le Groupe spécial de la CTPD, d'autre part. Une telle coordination était nécessaire non seulement au sein du système des Nations Unies, mais aussi aux niveaux national et régional. La Directrice de la Division de la CEPD a noté que la réunion avait eu la chance de compter parmi ses participants les experts nationaux de la coopération Sud-Sud.

15. Elle a mentionné deux rapports techniques établis par la CNUCED au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour. Le rapport intitulé "État de la coopération Sud-Sud et questions nouvelles", (A/AC.246/1) présenté dans le cadre du point 4 contenait des renseignements factuels sur la situation de la coopération Sud-Sud et passait en revue un certain nombre de grandes questions, de problèmes et de points de vue ayant trait à cette coopération. Le regain d'intérêt dont jouissait récemment la coopération Sud-Sud, laquelle faisait intervenir non seulement des partenaires régionaux, mais aussi des pays appartenant à différentes régions et ayant atteint différents stades de développement, témoignait de la validité de la coopération économique entre pays en développement en tant que stratégie de croissance et de développement. Cependant, pour les pays à faible revenu, le processus d'intégration avait des retombées qui allaient bien au-delà des politiques commerciales. Plusieurs obstacles, tels que l'insuffisance des infrastructures et des arrangements institutionnels associés à des politiques qui décourageaient l'investissement et la production, limitaient l'expansion et la diversification des échanges Sud-Sud.

16. L'intérêt croissant que les pays en développement portaient à la coopération Sud-Sud ouvrait des perspectives mais posait aussi de nouveaux problèmes dans le contexte actuel de mondialisation et de libéralisation. Fondée sur un régionalisme ouvert et souple, la coopération Sud-Sud pouvait être une approche utile dans ce contexte. Les expériences passées montraient qu'un certain nombre de facteurs influaient sur la réussite des arrangements de coopération Sud-Sud, par exemple la complémentarité économique; la situation géographique et la proximité; les similarités historiques et culturelles; la volonté politique, la stabilité macro-économique et la solidité des institutions.

17. En ce qui concerne le point 5, le rapport intitulé "Développement de la coopération Sud-Sud (questions et modalités : quelques suggestions)" (A/AC.246/2) faisait état des difficultés rencontrées et définissait les stratégies à adopter. La Directrice de la Division de la CEPD et des programmes spéciaux en a résumé les principales conclusions et recommandations dans les domaines suivants : communication et technologie; système global de préférences commerciales; développement du secteur des services; collaboration dans les secteurs de la production et des investissements; coopération et marchés des capitaux; et efficacité de l'assistance fournie.

18. Le Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD a déclaré qu'avec la mondialisation et la libéralisation des économies, l'intensification de la coopération Sud-Sud était devenue un impératif fondamental à la fois comme stratégie de développement et comme moyen d'assurer l'intégration effective et équitable des pays en développement dans le nouvel ordre mondial.

19. Donnant suite à la résolution 49/96 de l'Assemblée générale, le Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement a établi un document intitulé "Nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement" (TDCD/9/3), qui devait être soumis au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. Ce rapport recommandait de réorienter la CTPD vers des initiatives stratégiques susceptibles d'avoir un impact considérable sur un grand nombre de pays en développement et d'axer la CTPD sur de grandes questions telles que le commerce et l'investissement, la dette, l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la production et l'emploi ainsi que la coordination des politiques macro-économiques et la gestion de l'aide. L'un des éléments clefs du rapport sur les nouvelles orientations concernait la nécessité de forger des liens opérationnels plus étroits entre la CTPD et la CEPD, qui permettrait à la CTPD de jouer un rôle crucial au service de programmes plus vastes de coopération économique entre pays en développement.

20. À sa neuvième session, le Comité de haut niveau a approuvé les recommandations contenues dans le rapport sur les nouvelles orientations. Il a également invité l'Administrateur à veiller à ce que le Groupe spécial joue un rôle actif au sein du système des Nations Unies afin d'élargir l'application de la CTPD et de mettre efficacement en oeuvre la stratégie définie dans le rapport sur les nouvelles orientations. Par la suite, le Conseil d'administration du PNUD a décidé, à sa session de juin 1995, d'augmenter les ressources allouées à la CTPD au cours du prochain cycle de programmation, ce qui donnerait au Groupe spécial des moyens financiers accrus et faciliterait la réalisation des objectifs énoncés dans la stratégie exposée dans le rapport sur les nouvelles orientations.

21. Parlant au nom de l'Union européenne (UE), la Représentante de l'Espagne a indiqué que l'UE estimait que la coopération Sud-Sud devait être un instrument dynamique du développement et un moyen d'assurer que les pays en développement participent pleinement aux relations économiques internationales. La volonté politique revêtait une importance cruciale à cet égard. En ce qui concernait la CTPD, elle a insisté sur la nécessité d'une plus grande souplesse et de nouvelles initiatives. Les recommandations du Comité de haut niveau ont été

jugées encourageantes. Quant à la CEPD, il restait beaucoup à faire. Dans certains cas, il fallait rationaliser et simplifier les arrangements pour éviter les doubles emplois inutiles. La représentante de l'Espagne a également souligné la nécessité d'une plus grande coopération interrégionale dans le cadre de rencontres telles que la Conférence tenue à Bandung en 1994. Des arrangements institutionnels adéquats étaient essentiels pour assurer la réussite de la coopération Sud-Sud. Le rôle du secteur privé et des ONG devait être renforcé. Le système des Nations Unies pouvait jouer un rôle important dans la promotion de la coopération Sud-Sud compte tenu des priorités nationales et régionales. Le développement de la coopération Sud-Sud nécessitait un financement suffisant et la communauté internationale devait appuyer les initiatives prises dans ce domaine par les pays en développement. La représentante de l'Espagne a fait état de diverses initiatives prises par l'UE dans le cadre de la coopération Sud-Sud et affirmé que cette dernière appuierait vigoureusement les efforts visant à promouvoir cette coopération.

22. S'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Représentant des Philippines a souligné l'importance que le Groupe des 77 attachait au renforcement et à la revitalisation de la coopération Sud-Sud, qui, à ses yeux, faisait partie intégrante de la coopération internationale pour le développement et jouait un rôle de catalyseur permettant de promouvoir la croissance et le développement économiques à l'échelle mondiale ainsi que de tirer parti des possibilités qu'offrait cette croissance. La coopération Sud-Sud était donc un moyen important d'aider les pays en développement à se développer, ce qui était aussi l'un des principaux objectifs de l'ONU. Par ailleurs, les bouleversements spectaculaires survenus sur la scène économique et politique internationale avec la mondialisation, et l'interdépendance accrue des économies ainsi que la fin de la guerre froide ont conféré une plus grande validité à la coopération Sud-Sud. Ces changements posaient de nouveaux défis et offraient de nouvelles perspectives d'élargissement de la coopération Sud-Sud que l'on pourrait exploiter au mieux en adoptant une démarche souple et évolutive.

23. Le représentant des Philippines a souligné que la coopération Sud-Sud ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud, dont elle était, en fait, complémentaire. Vue sous cet angle, elle pouvait s'avérer très fructueuse pour l'ensemble de la communauté internationale, y compris les pays développés. Cette coopération internationale pourrait être favorisée par la participation croissante des pays en développement dans l'économie mondiale.

24. Outre le processus de mondialisation, on pouvait envisager d'autres approches, notamment des formes novatrices de coopération entre pays en développement qui prendraient en compte les expériences de développement de chacun, l'intérêt croissant des pays à la fois développés et en développement pour le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales et l'expansion soutenue des échanges entre pays en développement enregistrée depuis le milieu des années 80. Il pourrait être utile d'examiner les progrès techniques et scientifiques, notamment dans le domaine de l'information et de la communication, afin de déterminer la manière dont ils pourraient enrichir ou favoriser la coopération Sud-Sud. Les conférences récemment tenues par les Nations Unies sur le développement offriront également diverses possibilités de coopération Sud-Sud, notamment dans l'application de mesures convenues dans ce cadre.

25. L'intervenant espérait que, lorsqu'ils étudieraient les moyens de renforcer la coopération Sud-Sud, les experts tiendraient compte de l'expérience acquise depuis l'introduction officielle de cette forme de coopération. Il importait, par exemple, d'éviter les doubles emplois et les arrangements trop rigides. Il convenait aussi d'examiner en détail les moyens d'améliorer les mécanismes de coopération Sud-Sud aux échelons national, régional et international. En outre, il était essentiel de mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de la coopération Sud-Sud, et notamment de tirer le meilleur parti à cette fin du système des Nations Unies et de ses mécanismes ainsi que d'autres organisations internationales. Des recommandations à cet égard pourraient être examinées dans le cadre d'une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud.

26. Le représentant du Japon a dit que la fin de la guerre froide avait créé une nouvelle situation internationale où les problèmes socio-économiques, telles la pauvreté et la dégradation de l'environnement, étaient de plus en plus considérés comme des menaces pour la paix et la stabilité mondiales. Face à cette nouvelle situation, il était impératif d'envisager sérieusement de formuler une nouvelle stratégie globale de développement, tout en veillant à adopter une approche différenciée. La communauté internationale devait appuyer sans réserve la coopération Sud-Sud, qui représentait une nouvelle facette de la coopération pour le développement. Le Gouvernement japonais estimait que, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, il fallait encourager l'instauration d'une relation triangulaire entre les pays en développement relativement avancés, d'autres pays en développement et les pays donateurs traditionnels.

27. Faisant le bilan des activités de promotion de la coopération Sud-Sud réalisées par le Gouvernement japonais, l'intervenant a déclaré qu'en s'appuyant sur ces expériences, le Japon continuerait à prendre des initiatives de coopération favorisant un partenariat constructif entre donateurs et bénéficiaires, qui serait fondé sur une évaluation objective du niveau de développement de chaque pays concerné. Il se félicite donc de la décision qu'avait prise le Conseil d'administration du PNUD à sa session annuelle de 1995 d'augmenter les ressources allouées aux activités de CTPD. Il convenait d'examiner plus avant la question des mécanismes de financement afin d'inciter les organisations internationales, particulièrement celles du système des Nations Unies, à promouvoir la coopération Sud-Sud dans le monde entier. Le Gouvernement japonais, quant à lui, comptait continuer à financer plusieurs projets et programmes de coopération Sud-Sud. Il espérait que d'autres donateurs ainsi que les pays en développement qui en avaient les moyens en feraient autant.

28. En ce qui concerne les organismes internationaux de coopération Sud-Sud, le représentant du Japon pensait qu'il était prématuré, à ce stade, d'en examiner le rôle et les fonctions. Le moyen le plus efficace de développer cette forme de coopération consistait à revitaliser les mécanismes institutionnels en place et à promouvoir les nouvelles initiatives telles que le Forum Asie-Afrique.

III. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT

ANNEXE I

Participation

1. Les États Membres ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud  
Algérie  
Allemagne  
Argentine  
Autriche  
Bangladesh  
Bénin  
Bolivie  
Brésil  
Burkina Faso  
Cambodge  
Cap-Vert  
Chine  
Colombie  
Costa Rica  
Cuba  
Équateur  
Égypte  
El Salvador  
Fédération de Russie  
France  
Grèce  
Guinée  
Guyana  
Honduras  
Inde  
Indonésie  
Iran (République islamique d')  
Italie  
Jamaïque  
Japon  
Kenya  
Îles Salomon  
Liban  
Lesotho  
Madagascar  
Malaisie  
Maldives  
Maroc  
Mexique  
Myanmar  
Népal  
Nigéria  
Ouganda  
Pays-Bas

/...

Pakistan  
Panama  
Paraguay  
Pérou  
Philippines  
République de Corée  
République populaire démocratique de Corée  
République-Unie de Tanzanie  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
Sainte-Lucie  
Saint-Vincent-et-les Grenadines  
Soudan  
Sri Lanka  
Suriname  
Togo  
Trinité-et-Tobago  
Tunisie  
Turquie  
Venezuela  
Viet Nam  
Yémen  
Zambie

2. L'Observateur suivant auprès de l'Organisation des Nations Unies était représenté à la réunion : Saint-Siège.

3. Des fonctionnaires du département ci-après du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont participé aux travaux de la réunion : Département de la coordination des politiques et du développement durable.

4. Les commissions régionales ci-après étaient représentées :

Commission économique pour l'Afrique;

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

5. Les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont reçu une invitation permanente à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, étaient représentées à la réunion :

Association sud-asiatique de coopération régionale  
Banque africaine de développement  
Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie  
Marché commun de l'Afrique orientale et australe  
Organisation de la Conférence islamique  
Organisation de l'unité africaine  
Secrétariat de la Communauté des Caraïbes  
Système économique latino-américain  
South Centre  
South Investment, Trade and Technology Data Exchange Centre

ANNEXE II

Liste des documents

<u>Titre</u>	<u>Document</u>
Ordre du jour provisoire annoté	A/AC.246/L.1
État de la coopération Sud-Sud et questions nouvelles	A/AC.246/1
Développement de la coopération Sud-Sud (questions et modalités : quelques suggestions)	A/AC.246/2
Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux de sa neuvième session	A/50/39
Nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement	TCDC/9/3
Rapport de la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement de la CNUCED sur sa troisième session	TD/B/42(1)/7 et TD/B/CN.3/16

-----